

**Délibération n°2017-10-34Bis**

**Réf. Nomenclature « Actes » : 715**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres du conseil	
En exercice	103
Présents	70
Pouvoirs	13
Votants	83

L'an deux mille dix-sept, le 7 décembre à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 27 novembre 2017 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à Saint-Angel.

Gilles Chazal est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Véronique Bénazet	à	Jean-Pierre Saugeras	Jean-Marc Bodin	à	Gérard Vinsot
Nathalie Delcouderc-Juillard	à	Philippe Brugère	Sandra Delibit	à	Christophe Arfeuillère
Daniel Escurat	à	Serge Peyraud	Dominique Guillaume	à	Éric Cheminade
Nathalie Le Gall	à	Jeannine Vivier	Gilles Magrit	à	Marc Bujon
Laurence Monteil	à	Martine Pannetier	Marilou Padilla-Ratelade	à	Jean-Pierre Guitard
Sylvie Prabonneau	à	Pierre Coutaud	Marc Ranvier	à	Jean Bilotta
Jean-Michel Taudin	à	Annie Gonzalez			

- **Élus représentés par leur suppléant :**

Daniel Caraminot (René Lacroix), Didier Pénéloux (Gérard Loches)

- **Élus absents et non-représentés :**

Claude Bauvy, Michel Bourzat, Robert Bredèche, Michèle Chastagner, Tony Cornelissen, Christine Da Fonseca, Guy Faugeron, Pierre Fournet, Fabienne Garnerin, Henri Granet, Xavier Gruat, Chantal Guivarch-Paisnel, Cécile Martin, Bernard Maupomé, Dominique Miermont, Christiane Monteil, Gérard Moratille, Nathalie Peyrat, Daniel Poigneau, Jean-Claude Sangoï, Geneviève Serve.

## Tarif de l'eau pour 2018

Le président propose à l'assemblée les tarifs suivants :

- Frais d'accès au réseau : **76,00 €**
- à partir du 1<sup>er</sup> m<sup>3</sup> consommé : **1,20 €** le m<sup>3</sup> (territoire de la Communauté de Communes)
- à partir du 1<sup>er</sup> m<sup>3</sup> consommé : **1,20 €** le m<sup>3</sup> (hors territoire de la Communauté de Communes pour les communes de Courteix, Lignareix, Saint-Etienne-aux-Clos et Saint-Pardoux-le-Vieux).
- Taxe de prélèvement : **0,07 €** le m<sup>3</sup> (Taxe reversée à l'Agence de l'Eau – Adour Garonne – prélèvement à la ressource)

Après en avoir délibéré favorablement à raison de 1 abstention, 1 voix contre et 81 voix pour, le conseil communautaire :

- **DÉCIDE** de fixer le tarif de vente de l'eau, pour l'année 2018, (sur l'ancien territoire de la communauté de communes du Pays d'Eygurande) comme défini ci-dessus.

A la majorité	
Votants	83
Pour	81
Contre	1
Abstention	1

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Saint-Angel, le 7 décembre 2017

Le président,  
Pierre Chevalier

